

 Allemond	Document maîtrisé	Date réunion	24/06/2019	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Édition du :	06/07/2019
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2019 A 19 H 30

L'an **deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2019

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, GUILLOT Aimé, GUERIN Sandrine, DUSSERT Jacques, GIRAUD Isabelle, LANG Patrick, PELLISSIER Laurent, VIARD Richard.

Excusé : MICHEL Raymond

Absent : CHATEL Louis

Secrétaire de séance : GUERIN Sandrine



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente.

Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter 1 point supplémentaire => les membres du conseil municipal valident cette proposition.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2019 - le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme GUERIN Sandrine est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION CAO

➔ *Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise en valeur patrimoniale de l'ancien pressoir à huile et de son site* – 5 propositions reçues -

Le Maire rappelle que pour ce dossier la commune est accompagnée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère (CAUE).

5 candidatures ont été reçues. Après ouverture des plis, 3 entreprises ont été retenues pour analyse.

Le Maire informe que l'analyse des offres portait sur 3 critères : le prix des prestations et la pertinence de la décomposition du prix 40 %, la pertinence de la note méthodologique et de la démarche proposée 30 % et la pertinence du déroulement proposé pour cette opération, des réactions au cahier des charges, de l'organisation des moyens affectés à la mission et de la pertinence du calendrier proposé 30 %.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par le CAUE et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 28 mars 2019, d'analyse des offres en date du 29 avril 2019 et d'une nouvelle séance d'analyse après négociation en date du 11 juin 2019.

La Commission propose de retenir **Florien GOLAY, architecte** pour un montant de = **27 150,00 € HT** qui obtient la meilleure note, et travaille avec un BE structure pour des relevés précis.

Murielle VIARD GAUDIN demande si cet architecte va réaliser une étude => la tranche ferme concerne le diagnostic avec propositions et surtout des solutions concernant la sécurité par rapport au toit qui est en mauvais état.

Le Maire rappelle que l'idée générale est de créer un local à utilisation multi-usages pour une vocation quotidienne (salle de réunion, salle d'exposition...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Extension de la résidence Les Tilleuls – missions de coordinateur SPS et de Contrôle Technique*

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction de l'extension de la Résidence Les Tilleuls, il y a lieu de faire appel à un Coordinateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS) ainsi qu'à un Contrôleur Technique.

➤ *Mission CSPS – 5 propositions reçues*

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 06 juin 2019 et de l'analyse des offres en date du 11 juin 2019.

Il précise que l'analyse des offres portait sur 2 critères : le prix 40 % et la qualité de la prestation 60%.

La Commission propose de retenir **QUALICONSULT** pour un montant de **2 800,00 € HT** pour 80 heures de travail estimé + 140 € HT le coût d'une vacation supplémentaire d'une ½ journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➤ *Mission de Contrôle Technique – 5 propositions reçues.*

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 06 juin 2019 et de l'analyse des offres en date du 11 juin 2019.

Il précise que l'analyse des offres portait sur 2 critères : le prix 40 % et la qualité de la prestation 60%.

La Commission propose de retenir **VERITAS CONSTRUCTION** pour un montant de **7 840,00 € HT** pour 16,63 jours de travail estimé + 120 € HT par vacation complémentaire de 0,25 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Travaux d'aménagement de la voie de desserte et des parkings de surface du téléporté à Allemond – 2 propositions reçues*

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par notre Assistant à Maîtrise d'ouvrage SAEM Territoires 38 et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 06 juin 2019, d'analyse des offres en date du 11 juin 2019 et d'une nouvelle séance d'analyse après négociation en date du 18 juin 2019.

Il précise que l'analyse des offres portait sur 2 critères : le prix 60 % et la valeur technique (moyens humains et matériels, organisation et méthode, qualité...) 40%.

La Commission propose de retenir **GROUPEMENT CARRON / COLAS / PETAVIT**, qui obtient la meilleure note – pour les montants suivants =

- Tranche ferme = **352 710,22 € HT** – concerne la partie entrée/sortie sur la RD jusqu'à la salle Polyvalente.
- Tranche conditionnelle = **908 413,60 € HT** – concerne la partie depuis la salle Polyvalente jusqu'à la gare téléportée en passant sur la voie sur digue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Réaménagement du camping municipal « Le Plan » à Allemond, comprenant la reconstruction de 2 bâtiments et le réaménagement des VRD – relance d'une consultation en vue de désigner un Maître d'œuvre.*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaménager le camping municipal pour que la commune dispose d'un outil plus performant en relation avec la mise en œuvre de l'Eau d'Olle Express.

Dans ce cadre, une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation a été lancée le 20 mars 2019 avec une date limite de remise des offres au 12 avril 2019. Quatre candidats ont déposé une offre qui ont été étudiées par les commissions des 12 avril 2019, 18 avril 2019 et 16 mai 2019.

Entre temps et dans le cadre de l'enquête publique sur le téléporté entre Allemond et la station d'Oz, le commissaire enquêteur a fait valoir en réponse aux contributions de l'enquête, de la nécessité d'améliorer le

projet d'aménagement du parking bus en améliorant son intégration paysagère. En effet, ce parking peut être travaillé différemment pour permettre une autre utilisation en période estivale. La zone de loisirs est également à revitaliser.

Cette intervention apparaît comme nécessaire mais elle est hors programme de maîtrise d'œuvre de la consultation sur le réaménagement du camping qui a été lancée, ledit programme étant une des pièces contractuelles du futur marché.

Une relance d'un marché de maîtrise d'œuvre complémentaire limité au parking bus n'apparaît pas pertinente. En effet, il apparaît nécessaire de garantir une intervention globale et cohérente entre d'une part le réaménagement du camping et d'autre part, l'insertion paysagère de parking bus et ses abords.

Le Maire propose de :

- ne pas donner suite à la consultation de maîtrise d'œuvre sur le réaménagement du camping pour motif d'intérêt général du fait de la nécessité de faire évoluer le programme,
- relancer une consultation de maîtrise d'œuvre en étendant le programme afin qu'il comprenne :
 - La réversibilité du parking bus en espace de loisirs, terrains de jeux ...
 - Le réaménagement en espace paysager, des emprises des terrains de tennis et du Skate Park jusqu'au plan d'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare sans suite la consultation de maîtrise d'œuvre sur le réaménagement du camping qui a été lancée le 20 mars 2019 et autorise le Maire à relancer une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre sur un périmètre étendu comprenant la réversibilité du parking bus, ainsi que le réaménagement en espace paysager des emprises des terrains de tennis et du Skate Park.

2/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

→ *Mise en souterrain du réseau basse tension des Grands Champs* – 1 proposition reçue.

La Commission propose de retenir **GREENALP** pour un montant de **24 118,72 € HT**.

Le Maire précise que ces travaux font suite à la demande d'alimentation d'un particulier. La commune en profiterait pour réaménager le secteur en enfouissant les réseaux existants. Le Génie Civil est compris dans le prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

→ *Consultation assistant à la passation du marché des assurances 2020-2023* – 1 proposition reçue

La Commission propose de retenir **ARIMA Consultants associés** pour un montant de **2 500,00 € HT**.

Le Maire précise que cette mission consiste à aider la collectivité à monter un cahier des charges, analyser les réponses des assureurs, conseiller la collectivité...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

3/ MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL – RESTAURANT SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ETUDE SURVEILLEE

Le Maire donne la parole à Sandrine GUERIN, Adjointe au Scolaire. Elle informe que le règlement a été revu dans son intégralité, afin d'intégrer les droits et devoirs de chacun. Les modifications de fonctionnement des services ont été intégrées (nouveau portail pour les inscriptions...), ainsi que l'évolution des lois. Il a été établi en collaboration avec le personnel communal et les collègues élus.

Le règlement a été réorganisé en 3 parties : restaurant scolaire, périscolaire et étude surveillée.

Les enfants de l'école élémentaire devront cosigner la charte de bonne conduite à chacun des services.

Ont été également intégrées les mesures prévues en cas de problème, suite au rapport ministérielle.

Richard VIARD demande l'intérêt de faire signer le règlement aux enfants => cela se fait de plus en plus afin d'impliquer les enfants. Ce n'est pas le règlement qui va être signé mais la charte de bonne conduite. Ce procédé nous a été confirmé par la responsable de la petite enfance en Oisans au sein de la CCO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4/ PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES POUR LES ENFANTS D'ALLEMOND INSCRITS A UNE ALSH OU CLUB ENFANT DE L'OISANS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES – ANNEE 2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02 octobre 2017 portant sur la participation financière de la commune aux activités à la semaine pour les enfants d'Allemond inscrits à l'ALSH de Vaujany ou club enfants d'Oz-en-Oisans durant les vacances scolaires, ainsi que les délibérations du 13 novembre 2017 et 26 février 2018 et 03 décembre 2018 la modifiant.

Le Maire informe qu'il existe un nombre important d'ALSH ou club enfants sur l'Oisans, tous avec leur particularité. Il propose d'uniformiser l'aide communale, pour les vacances scolaires 2019 à compter de la présente délibération, et de participer à hauteur de 50 % du reste à charge de la famille.

Il rappelle les conditions pour bénéficier de cette aide : l'enfant est domicilié sur la commune d'Allemond ou l'enfant est scolarisé sur la commune d'Allemond et l'un au moins de ses parents travaille sur la commune d'Allemond, l'enfant ne doit pas avoir plus de 15 ans révolus, présentation d'une facture acquittée, présentation d'un justificatif de domicile, inscription de l'enfant à la journée, les aides avec une autre commune ne doivent pas être cumulées, dont tarifs préférentiels divers (hors quotient familial).

Le Maire informe qu'un travail est en cours par le Conseil Départemental avec les familles ayant des enfants de moins de 6 ans. Il faut réfléchir comment accompagner ces familles et surtout quoi mettre en place.

Actuellement, chaque commune travaille son projet individuellement, il faudrait réfléchir à l'échelle du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation à hauteur de 50 % du reste à charge de la famille.

5/ INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ALLEMOND

Le Maire expose que le droit de préemption urbain était précédemment applicable dans le cadre du Plan d'occupation des Sols sur la commune, et que la mise en application d'un nouveau document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme le 18 mars 2019) implique le vote d'une nouvelle délibération pour la continuation de sa mise en œuvre.

Le Maire rappelle que le droit de préemption est la faculté pour une collectivité d'acquérir prioritairement un bien à l'occasion de sa mise en vente à titre onéreux ou à titre gratuit, dans les zones préalablement déterminées, dans le but de réaliser une opération d'intérêt général.

Le Maire propose d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en **zones U et AU**.

Il ajoute que lors d'un prochain Conseil Municipal, la commune délibèrera sur la possibilité d'instituer un droit de préemption commercial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'institution du droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en **zones U et AU** au PLU.

6/ APPEL DE COTISATION 2019 DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU MUSEE EDF HYDRELEC

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel de cotisation de l'association pour le développement du Musée EDF Hydrelec.

Il propose de verser une cotisation de 100 € pour l'année 2019 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette cotisation.

7/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 A L'ASSOCIATION MUSIQUE DES MOTS

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association MUSIQUE DES MOTS. Cette dernière sollicitant l'octroi d'une subvention communale exceptionnelle pour une aide à l'accompagnement artistique.

Le Maire propose de verser la somme de 400 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

8/ BAIL DE LOCATION DE TERRAIN AVEC LA SOCIETE LAFAY MACONNERIE

Le Maire propose de donner bail à la Société LAFAY MACONNERIE d'un terrain de 526 m² situé sur la commune d'Allemond, à proximité des nouveaux bâtiments des services techniques communaux, au 160 route de Savoie, en vue d'héberger son entrepôt.

Il donne lecture du projet de bail qui fixe les clauses et conditions de cette location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

9/ CONVENTION AVEC LA S.A. GREENALP POUR LOCATION D'UNE PARTIE DE BATIMENT A USAGE DE LOCAUX TECHNIQUES

En vue d'assurer la gestion du Service Public de distribution et de fourniture de l'électricité sur la commune d'Allemond, le Maire propose de donner bail à la Société Anonyme GREENALP d'une partie du nouveau bâtiment à usage de locaux techniques à Allemond : 160 route de Savoie.

Il donne lecture du projet de convention qui fixe les clauses et conditions de cette location de bâtiment.

Il est remarqué que le loyer est bas => le Maire rappelle que le montant du loyer compense les accords passés avec eux lors des négociations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

10/ CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LA SOCIETE GREENALP

Le Maire rappelle la délibération du 29 octobre 2018 portant sur le transfert à la société Greenalp du contrat d'éclairage public, devant prendre effet fin décembre 2018 (avant cette convention était passée avec GEG).

Il donne lecture du projet de convention, qui définit les dispositions techniques, financières et administratives relatives à l'opération.

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

Il précise que l'ensemble du parc d'éclairage public devrait être remplacé progressivement par des systèmes d'éclairage à LEDS avec possibilité de régulation de l'intensité. Pour cette année, 30 000 € ont été prévus au budget, puis 50 000 € / an pendant 5 ans. Cela concerne environ 600 candélabres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

11/ CONVENTIONS 2018 ET 2019 DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE LA DECHETERIE D'ALLEMOND

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la déchèterie située sur notre territoire est intercommunale, la gestion revient donc à la Communauté de Communes de l'Oisans qui a pris la compétence déchets environnement.

Afin d'assurer la gestion de cet équipement, la commune d'Allemond met à disposition du personnel communal.

Il y a donc lieu de passer une convention avec la Communauté de Communes de l'Oisans pour refacturation des frais de gestion de ce service.

Le Maire informe qu'il y a lieu de régulariser la mise à disposition du personnel communal pour l'année 2018 et de se prononcer sur le projet de convention 2019.

Il est demandé quelle organisation serait mise en place en cas de déplacement de la déchetterie ? => le Maire répond que la question se posera à ce moment-là, comme pour le tassement des bennes. De plus, le véhicule servant au tassement (JCB) a été vendu car irrécupérable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

12/ CONVENTION TROPHÉE DES MONTAGNES – 2019

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'épreuve sportive Trophée des Montagnes 2019 qui se déroulera sur la commune le 06 août 2019.

Le Maire donne lecture du projet de convention qui définit les dispositions techniques et administratives relatives à l'animation "Trophée des Montagnes 2019" (dite « Canicross ») et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Il précise que des remarques ont été faites les années précédentes sur la saleté laissée à la suite de cette manifestation, surtout en ce qui concerne les déjections animales. Le Maire rappelle que cette manifestation fait aussi vivre nos commerces. L'organisateur s'est engagé à faire passer l'information et des sacs poubelles seront disponibles sur le parcours ainsi que sur la commune en général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise le Maire à la signer.

13/ CONVENTION ESCALADE – ETE 2019

Le Maire donne lecture du projet de convention avec le Bureau des Guides de Bourg d'Oisans, qui définit les dispositions techniques, financières et administratives relatives à l'encadrement des séances d'escalades sur l'Aiguille de l'Eau d'Olle pour l'été 2019 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Il ajoute qu'au vu de la fréquentation importante à ces séances, la convention offre la possibilité d'ajouter une séance supplémentaire dans la semaine si les inscriptions aux 2 séances hebdomadaires habituelles du lundi et du mercredi sont complètes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise le Maire à la signer.

14/ ACQUISITION DIVERSES PARCELLES APPARTENANT A MADAME CHRISTIANE CHALMET LEREBOURS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de madame Christiane CHALMET LEREBOURS de céder à la commune des terres dont elle est propriétaire en biens propres ainsi qu'une partie des biens indivis d'Articol et personnels.

Il s'agit de parcelles en biens propres et en indivis pour une surface de 379ha 83a 89ca pour un montant total de 5000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

15/ VENTE DU VEHICULE JCB 4CX

Le Maire informe que la commune n'utilise plus la tractopelle de type « JCB 4CX », dont la réparation est très onéreuse. Il ajoute que nous avons proposé ce véhicule à la CCO mais celle-ci n'est pas intéressée.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de vendre celui-ci à Monsieur ALGOUT Hubert pour la somme de 12 000,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

- Murielle VIARD GAUDIN informe que la Mission Locale, lors de l'Assemblée Générale, a informé que la Région a mis en place la possibilité de financer le permis de conduire pour les jeunes actifs dans une association.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.


- Michelle PELLETIER demande si une signalétique pour la Voie Verte, surtout au niveau du Pont Rouge va être mise en place, car les cyclistes ne l'empruntent pas et le carrefour est dangereux.

=> Le Maire répond que l'on ne peut pas obliger les cyclistes à emprunter cette voie. Il confirme qu'un gros travail sur la signalétique est en cours.

- Christiane PELLISSIER informe que la Société Hydraulique des Alpes, pour son projet de microcentrale à Articol, achète des parcelles. Elle tient à signaler que des bois de protection sont présents au-dessus du village => le Maire informe que la commune a donné un accord de principe pour ce projet mais n'est pas en charge des acquisitions foncières.
- Aimé PELLISSIER demande l'intérêt pour la commune d'acheter les nombreuses parcelles à Mme CHALMET LEREBOURS => le Maire explique qu'il est important de maîtriser le foncier pour mieux organiser le territoire. Il rappelle que les parcelles de forêts communales sont gérées par l'ONF.
- Aimé PELLISSIER souhaiterait connaître le détail des parcelles qui vont être achetées à Mme CHALMET LEREBOURS => le Maire informe qu'il acceptera un rendez-vous après la signature de l'acte. Il rappelle que la délibération est à disposition du public.



Séance levée à 20h20

Le Maire,

Alain GINIES

